

CAA ET ACCESSIBILITÉ

La Communication Augmentative et Améliorée et l'Accessibilité

1 jour, 7 heures

Ne pas pouvoir communiquer, c'est être vulnérable et dépendant. La Communication Augmentative et Améliorée (CAA) offre aux personnes non ou peu verbales des moyens concrets pour s'exprimer, participer aux échanges et gagner en autonomie. En parallèle, développer l'accessibilité permet de lever les barrières qui freinent l'inclusion et la participation sociale.

Objectifs pédagogiques :

Cette formation apportera des compétences essentielles aux professionnels et aux parents pour mettre en place la CAA et permettre la participation sociale de tous. La grande diversité des dispositifs de CAA impose un éclairage pour permettre aux professionnels de soumettre des conseils fondés et donner aux parents, aux aidants et aux personnes accompagnées l'opportunité d'émettre des choix éclairés dans le domaine de la CAA.

Public : Professionnels accompagnant des enfants/adolescents TSA (psychologues, éducateurs spécialisés, orthophonistes, enseignants spécialisés, infirmiers, etc.).

Condition d'admission, Prérequis : Aucun prérequis.

Horaires : 9h-12h30/13h30-17h

Contenu Pédagogique : Apports théoriques, études de cas, analyse de situations réelles, jeux de rôle, conception et animation de séquences pédagogiques

Modalités d'évaluations : initiales et formatives.

Intervenant : Consultant certifié Pyramid et supervisé par les fondateurs des méthodes.

PROGRAMME

Connaître les principes de base de la communication pour mieux appréhender la CAA

- La communication fonctionnelle :
 - Définitions.
 - Différencier la communication expressive et la communication réceptive.
 - Fonctions et motivations au sein de la communication.
- Cadre réglementaire de la CCA :
 - Éclairage sur les instructions et recommandations officielles.
 - Connaître et respecter le périmètre d'action de chacun : qui propose, qui conseille, qui décide ?
- Évaluations :
 - Évaluer les besoins de CAA chez la personne accompagnée.
 - Prendre en compte les caractéristiques et spécificités de la personne accompagnée (motricité, compétences acquises, compétences déficitaires).
 - Recueillir les souhaits de la personne accompagnée ou de ses représentants légaux.
- Caractéristiques des différents systèmes de CAA : un enjeu incontournable pour un système individualisé, pertinent et efficace.
 - Systèmes assistés et systèmes non assistés.
 - Systèmes de basse et systèmes de haute technologie.
 - Système robuste : définition et caractéristiques.
 - Stratégies d'implémentation et d'enseignement.
- Faire correspondre les besoins et spécificités de la personne accompagnée avec les caractéristiques des différents systèmes de CAA : un enjeu de taille pour la réussite de la CAA.
- Les incontournables de la CAA :
 - Formations des professionnels et des parents.
 - Sensibilisation des partenaires extérieurs.
 - Promouvoir la formation des parents ou aidants et la guidance parentale.
- Évaluer l'efficacité du dispositif de CAA sélectionné et mis en place :
 - Indicateurs de réussite.
 - Ajustements.
 - Réévaluation continue.

